

Conditions de garantie FUXTEC

FUXTEC GmbH, Kappstraße 69, 71083 Herrenberg

Version : mars 2024

Les conditions suivantes, qui décrivent les conditions préalables, le contenu et l'étendue de nos prestations de garantie, ne limitent pas les droits légaux du client en cas de défauts de nos produits. Le client peut faire valoir ces droits gratuitement, indépendamment de notre garantie. En outre, nous accordons au client une garantie sur nos produits conformément aux conditions suivantes :

1. Nous accordons une garantie conformément aux conditions suivantes pour les défauts de nos produits qui sont manifestement dus à un défaut de matériau et/ou de fabrication.
2. La durée de la garantie est de trois (3) ans et commence à courir à compter de l'achat du produit par le premier client. La demande de garantie doit nous être adressée dans ce délai, sur présentation du justificatif d'achat original, par écrit (par exemple par e-mail) ou oralement (par exemple par téléphone). La garantie n'est valable que si le premier client a enregistré le produit sur <https://garantie.fuxtec.com/> dans les trois (3) premiers mois suivant la date du justificatif d'achat et s'il s'est inscrit à notre newsletter. Vous pouvez toutefois retirer votre consentement à notre newsletter à tout moment sans craindre de conséquences négatives sur la garantie que nous accordons.
3. Les présentes conditions de garantie s'appliquent au produit que vous avez acheté. La garantie ne couvre toutefois pas les pièces de rechange et les accessoires, ni les pièces soumises à une usure normale ou à toute autre forme d'usure naturelle. Nous accordons néanmoins une garantie d'un (1) an sur ces pièces d'usure.
4. La garantie ne s'applique pas si le défaut du produit résulte d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation non domestique ou du non-respect des instructions d'utilisation et de montage. La garantie est annulée si des réparations ou des interventions sont effectuées par des personnes non autorisées par nous, ou si nos produits sont équipés de pièces de rechange, de pièces complémentaires ou d'accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine et qu'un défaut en résulte.
5. En cas de recours à la garantie, nous réparerons gratuitement les pièces défectueuses de l'appareil ou les remplacerons par des pièces en bon état (réparation). Les pièces remplacées deviennent notre propriété. La réparation est effectuée dans un délai de deux (2) jours ouvrables (les délais d'expédition ne sont pas compris dans ce délai). Si nous refusons la réparation ou si celle-ci échoue, un produit neuf ou de valeur supérieure issu de notre gamme de produits sera livré gratuitement pendant la période de garantie susmentionnée. L'appareil remplacé devient notre propriété.
6. Les produits pour lesquels une prestation de garantie est demandée doivent nous être envoyés. Nous prenons en charge les frais d'expédition, mais ne fournissons pas de matériel d'emballage. À cet égard, le client doit veiller à un

emballage approprié. Nous recommandons d'utiliser l'emballage d'origine pour emballer la marchandise en toute sécurité.

7. Les prestations de garantie n'entraînent ni une prolongation de la durée de garantie, ni le début d'une nouvelle période de garantie. La durée de garantie des pièces de rechange installées expire en même temps que la durée de garantie de l'ensemble du produit.
8. Le client ne peut faire valoir d'autres droits que ceux mentionnés ci-dessus au titre de la présente garantie. La présente garantie ne limite pas les droits légaux, en particulier les droits de garantie à notre encontre découlant du contrat de vente et les éventuelles réclamations à notre encontre au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits.
9. La présente garantie est régie par le droit allemand, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). La garantie expire en cas de transfert vers des pays situés en dehors de l'UE/de l'AELE.